



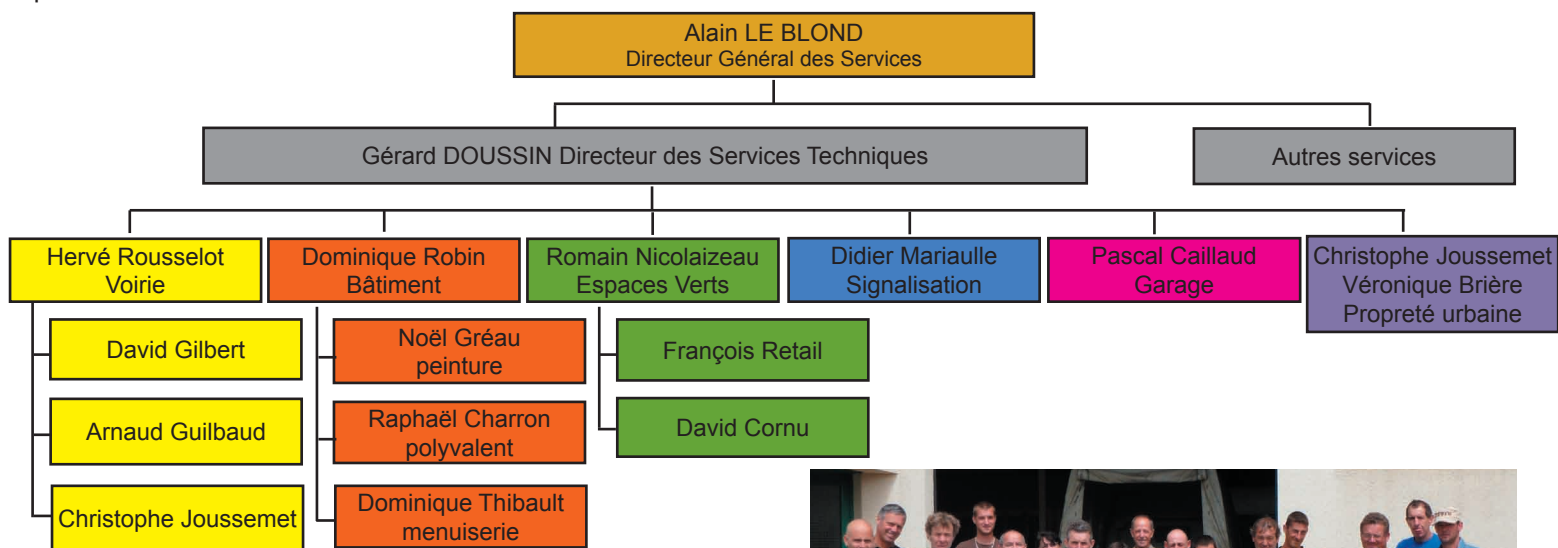
Le bimestriel d'information de la Commune de JARD-sur-MER

### Les services de la commune : les services techniques

Les services techniques de la commune se situent rue Paul Baudry. Ce bâtiment regroupe les principaux corps de métiers indispensables au bon fonctionnement de la commune.

Dans quelques jours, Jard verra sa population augmenter intensivement.

Des renforts saisonniers s'ajouteront aux 15 agents permanents, pour que tout le monde, en cette période estivale, jouissent pleinement de l'été avec la bonne volonté de chacun.



## AU SOMMAIRE

### Pleins phares sur ..

- Zoom sur les services techniques

### L'actualité au fil des jours:

- Eco-quartier Ile Perdue - nouveau périmètre
- Navette l'Océane
- Travaux au port - enquête publique
- Surveillance des plages
- Opération tranquillité vacances
- Zone bleue

### Vie quotidienne :

- Infos utiles
- Accès internet et Wifi
- Cours informatique
- Espace Enfance Jeunesse
- Prochaines manifestations

### Edito Gérard Doussin

Directeur des  
Services Techniques

L'organisation des services techniques d'une petite commune est un service public.

Les missions de ces services ne sont pas des missions obligatoires. Elles ne correspondent pas aux missions réglementaires et administratives des communes (code des collectivités territoriales). L'ensemble des travaux pourrait être réalisé par des entreprises extérieures.

Le service technique doit répondre aux demandes formulées par la population ou par l'intermédiaire d'un adjoint référent.

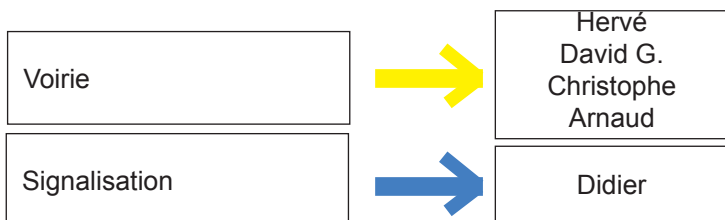
Le fait d'avoir un service technique apporte de nombreux avantages : ra-

pidité d'intervention, disponibilité (week-end), compétences spécifiques (espaces verts...), polyvalence des agents, coûts très inférieurs aux entreprises privées.

Le rôle de ce service est d'assurer la maintenance et l'entretien du patrimoine communal, permettant aux citoyens et associations de vivre dans un cadre agréable (fleurissement, bâtiments, complexe sportif...) et respectueux de l'environnement (gestion de l'eau, desherbage écologique...).

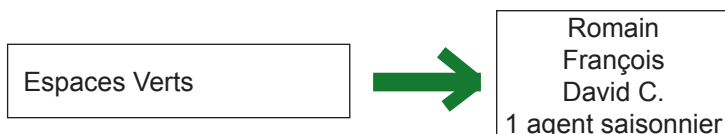
Il est nécessaire de répondre également à l'attente des vacanciers (propreté des plages, préparation des manifestations...). Le responsable des services techniques a en charge d'appliquer les réglementations, de consulter les entreprises, de surveiller les travaux, d'établir des budgets pour les marchés publics, représenter le maître d'ouvrage sur les chantiers....

## 2ème ZOOM : LES SERVICES TECHNIQUES



- application des arrêtés pris par le maire
  - maintenance et mise aux normes de la signalisation et du mobilier urbain
  - peinture routière, maintenance de la voirie et de ses annexes (desherbage, puisard, regards de tout à l'égout...)
  - application des règles pour l'accessibilité aux handicapés
  - entretien de l'électricité dans les bâtiments municipaux
- en période estivale (+ agents saisonniers) :**
- nettoyage des plages ainsi que la voirie,
  - installation des bouées délimitant les zones de baignade
  - préparation des manifestations

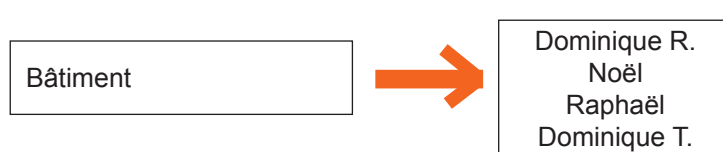
*message : « Lors de la réalisation de chantier sur la voirie, il est indispensable que les automobilistes respectent la signalisation temporaire afin de ne pas mettre en danger la vie du personnel travaillant sur le domaine public ».*



- entretien des espaces verts, tonte, fleurissement...
- gestion de l'eau : la pénurie de la ressource en eau que l'on constate depuis plusieurs années doit nous inciter à être vigilant sur son utilisation, et encourager toutes techniques permettant d'économiser (ex : arroser aux heures le soir et matin, utiliser le paillage au pied des plantes, choisir les espèces les mieux adaptées, utiliser les bonnes techniques d'irrigation, vérifier le bon état des réseaux...)

Les espaces verts sont quant à eux, arrosés à partir des réserves d'eaux de pluie (bassin près du stade, conteneur enterrés...).

- le desherbage : la réduction du desherbage chimique est une préoccupation majeure sur notre commune pour la préservation de la santé publique, et la qualité des eaux (un audit précis des zones de desherbage est en cours d'exécution afin de trouver des solutions viables pour réduire l'utilisation des produits chimiques). (ex de techniques : fleurir les murs de clôture où apparaissent généralement les herbes spontanées, accepter l'herbe devant chez soi ou utiliser un desherbeur thermique à eau chaude ou à vapeur sur les zones perméables...).



- entretien du patrimoine immobilier
- maintenance et travaux sur les bâtiments communaux,
- surveillance du bon fonctionnement des organes de sécurité (extincteurs, alarmes incendie, exutoires de fumées, issues de secours, installations électriques, aires de jeux, équipements sportifs, chaufferies...)
- dépannages ponctuels,
- consultation des entreprises et suivi des travaux dans les bâtiments municipaux.

*message : « Aux utilisateurs des équipements municipaux, merci de respecter les installations mis à votre disposition ainsi que leurs règles d'utilisation (éclairage, chauffage...). Tout problème technique ne peut pas être traité immédiatement, merci de votre compréhension ».*



- balayage et nettoyage des rues,
- nettoyage des sanitaires et de la salle omnisports.
- nettoyage des puisards ainsi que des avaloirs
- entretien du cimetière
- collecte des déchets (poubelles de plages, port...)
- renfort pour les manifestations

*message : « Les promeneurs de chiens doivent collecter les déjections de leurs compagnons et les déposer dans les poubelles prévues à cet usage. Il est désagréable de marcher dans une crotte même si cela porte chance. S'il vous plaît, éviter de jeter vos mégots de cigarette au sol ».*



- entretien des véhicules
- serrurerie, soudure, découpage
- préparation du matériel de balisage des plages
- réalisation de guirlandes de Noël



- accueil des usagers
- entretien des mouillages, remplacement des chaînes
- collecte des redevances auprès des 550 usagers annuels
- suivi des travaux (dragage, projet d'extension du port à 700 bateaux....)

*message : « Merci de trier vos déchets et de ne pas les jeter dans le port (ex : batterie, bouteilles plastiques, sacs plastiques, cannettes...) ».*

## Eco quartier de l'Île Perdue Modification du périmètre projeté

En 2009, la municipalité, avec l'aide de Vendée Expansion, a engagé une réflexion d'aménagement d'ensemble sur les secteurs urbanisables situés au nord du bourg, quartier de l'Île Perdue. A l'issue de cette étude, une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) a été créée. Dans ce cadre, la commune a notamment consulté différents services de l'Etat. A l'issue de cette consultation, il apparaît préférable, dans un 1er temps, de limiter le périmètre de la ZAC à la zone 1AUa

du PLU, et à une partie de la zone UB près du Curtys et lotissement «plein soleil». Cette délimitation ne remet pas en cause les objectifs de cette opération et les esquisses d'aménagement. Le nouveau périmètre porterait donc sur une superficie de 18 ha environ pour un programme de 400 logements. Les documents sont consultables en mairie et un registre est à la disposition du public pour toutes remarques ou suggestions.

## Extension de la capacité d'accueil du port - enquête publique

Par arrêté préfectoral, le sous-préfet a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à l'augmentation de la capacité d'accueil du port. L'enquête publique aura lieu du 14 juin au 18 juillet 2011. M. Gérard ROCHEREAU est désigné commissaire-enquêteur. Il recevra les observations du public lors de ses permanences :

- mardi 14 juin de 9h00 à 12h00  
- mercredi 22 juin de 14h00 à 17h00  
- jeudi 30 juin de 9h00 à 12h00  
- vendredi 8 juillet de 14h00 à 17h00  
- lundi 18 juillet de 14h00 à 17h00  
Le dossier peut être consulté pendant la durée de l'enquête.

## Surveillance des plages

### Plage de la Mine

du 18 juin  
au 4 septembre :  
de 13 h 00 à 19 h 00

### Plage de Boisvinet

du 2 juillet  
au 4 septembre :  
de 13 h 00 à 19 h 00



Ces plages sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Un « tiralo » et un « hippocampe » sont également à leur disposition pour goûter aux plaisirs de la baignade (renseignements auprès des postes de secours)

Il est rappelé que la plage de Grand Boisvinet est réservée uniquement aux activités nautiques.

En raison des restrictions d'eau, les douches de plages sont fermées.

## Navette « L'Océane » - toujours à votre service

Après deux années de tests concluants, elle est très appréciée des estivants, et également de nombreux jardins. La municipalité renouvelle du 9 juillet au 21 août, la mise en service des navettes estivales qui desserviront, entre autres, la plage de la Mine et offriront aux personnes concernées un moyen de se rendre au marché le lundi matin.

Toutes les 20 minutes, l'Océane s'arrêtera aux points suivants : place de l'Eglise, place de l'Hôtel de Ville, rue des Frères Lumière (camping), rue des Goffineaux (camping), parking de Légère, plage de la Mine et le stade. Elle circulera tous les jours de 13h30 à 19h30 et, le lundi de 9h à 19h30.



La participation demandée est de 0,50 € le ticket ou 4 € le carnet de 10 tickets (en vente à l'office du tourisme) - voyage gratuit pour les enfants de moins de 10 ans. L'Océane accueille 8 personnes, mais s'il reste de la place et que vous êtes sur le trajet, faites lui signe, elle s'arrêtera. Elle est également accessible aux personnes à mobilité réduite. Un aménagement est prévu pour les sacs et bagages.

## Tranquillité vacances

Dans le cadre du plan d'action de lutte contre les cambriolages, la campagne annuelle « Opération Tranquillité Vacances » est renouvelée. Durant votre absence, les services de la police municipale peuvent, sur demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Pour bénéficier de ce service, inscrivez-vous avant votre départ, auprès du poste de



police municipale situé place de l'Hôtel de Ville.

En cas de retour inopiné ou de modification de dates et/ou de la durée de vos congés, n'oubliez pas de prévenir au 02.51.33.99.33 ou par mail : [police@ville-jardsurmer.fr](mailto:police@ville-jardsurmer.fr)

## Zone bleue - stationnement gratuit mais limité

Dans la zone bleue mise en place du 1er juillet au 31 août, la durée du stationnement est limitée à 1h30 entre 9h00 et 19h00 et à 3h entre 11h30 et 14h30.

Les parkings concernés sont les suivants : place de l'Hôtel de Ville, place Petit, place de la Liberté et rue Biaille de l'Angibaudoire. Les places de stationnement sont matérialisées au sol par de la peinture bleue.

L'utilisation d'un disque est obligatoire.

Vous trouverez des disques en vente au tabac-presse « Le Ressac » place Petit.



## Informations utiles

### Horaires Mairie

Du 4 juillet au 31 août :  
du lundi au jeudi :  
9h - 12h30 et 14h - 18h  
le vendredi  
9h - 12h30 et 14h - 17h

### Horaires Espace Culturel

Du 1er juillet au 31 août :  
lundi : 10h30 - 12h30  
mardi :  
10h30-12h30/16h30-18h30  
mercredi et jeudi :  
10h30-12h30 et 15h-17h  
vendredi :  
10h30-12h30/16h30-18h30  
samedi :  
10h30-12h30  
Infos sur le blog :  
espacecultureljardsurmer.  
over-blog.com

### Horaire Office du Tourisme

Du 1er juillet au 31 août :  
du lundi au samedi :  
9h - 13h et 14h30 - 18h30  
dimanches et jours fériés :  
10h - 13h

### Gendarmerie

Le poste de gendarmerie saisonnière sera présent cet été - tel : 02.51.33.49.29

### Aire des campings cars

Une aire de stationnement est réservée aux campings cars au parking des Goffineaux. Le stationnement y est limité à 48h et payant :  
Stationnement :  
24 h : 6 € / 48 h : 10 €  
Eau :  
10 min : 2 € / 20 min : 3 €

### Rue piétonne

Du samedi 2 juillet au mercredi 31 août 2011, la rue sera piétonne :  
- de 10h00 - 13h00 : partie haute (office du tourisme - place Petit)  
- de 10h00-19h00 : partie centrale de la rue de l'Océan

### Hot-spot Wi-Fi :

Une antenne Wifi est installée au niveau de l'Hôtel de Ville, vous pouvez vous connecter à Internet dans un rayon de 100 mètres en sélectionnant le signal du réseau Vendée WiFi. Pour relever votre courrier électronique ou surfer librement, vous

- de 10h00-13h00 et 17h00-19h00 : partie basse (parking Robin - rue des Héronnais) *sauf les mercredis matins (marché gourmand) - fermeture de la rue à partir de 8h (au lieu de 10h)*

Du jeudi 1er septembre au lundi 5 septembre 2011, la rue sera piétonne :  
- de 10h00-13h00 : partie centrale de la rue de l'Océan

### Taxe de séjour (meublés)

Du 1er juillet au 31 août, la taxe de séjour est perçue par les loueurs puis doit être reversée à la commune. Le montant des taxes pour les meublés est de 0,33 € à 0,72 € selon le classement par nuit et par personne à partir de 13 ans.

### Permanences médecins

Dr EHRLACHER :  
Tel : 02.51.33.60.27  
Dr PERIER :  
Tel : 02.51.33.60.33  
Dr ROBLIN :  
Tel : 02.51.33.41.24  
En semaine, les médecins sont joignables tous les jours. Hors des horaires d'ouverture, vous pouvez composer le 02.51.44.55.66, un médecin vous répondra. Utilisez le 15 que pour les urgences.

### Permanence pharmacies

PHARMACIE DE L'OCEAN  
Tel : 02.51.33.42.97  
PHARMACIE BIRAULT  
Tel : 02.51.33.58.99  
Pharmacie de garde :  
Tel : 32.37

### Ordures ménagères et déchetterie

Ces services sont gérés par la Communauté de Communes du Talmondais.  
Tel : 02.51.207.207

devez souscrire en ligne un forfait valable sur toutes les bornes du département.

### Espace multimédia :

Pour ceux qui n'ont pas de micro portable, un espace multimédia est disponible à l'Espace Culturel. Il est conseillé de réserver à l'avance. (service payant).

## Cours informatique

A partir de Septembre 2011, le Cybercentre du Talmondais donnera des initiations à l'informatique à l'Espace Culturel de Jard sur Mer.

Les initiations se dérouleront tous les jeudis de septembre à juin (de 14h à 16h) par groupes de 4 à 8 personnes en fonction des thèmes. Elles seront divisées en trois niveaux (débutant, intermédiaire et avancé) correspondant à l'avancée de l'apprentissage.

Chaque participant pourra créer son propre parcours de formation. Le planning des initiations sera disponible à partir du 16 août (inscription obligatoire).  
Pour participer aux initiations,

il sera nécessaire de souscrire à un abonnement. Cet abonnement annuel donne droit à 10 initiations, toute initiation supplémentaire sera facturée 1 €.

Tarifs des abonnements

Adulte (canton) : 12 €  
Demandeur d'emploi (canton) : 6 €

-de 15ans (canton) : 2 €

NB : les abonnements sont respectivement à 16 €, 8 € et 5 € pour les habitants hors canton du Talmondais.

Inscription et informations :

Cybercentre du Talmondais  
Tél : 02.51.96.19.86

Email : cybercentre@cc-talmondais.fr

Site : www.cybercentre-talmondais.com

## Espace Enfance-Jeunesse : Saison 2011



Pendant les vacances scolaires, les animateurs organisent plusieurs activités à thèmes et séjours. Le calendrier détaillé est disponible à l'Espace Enfance Jeunesse, dans les mairies de Jard et St Vincent, les offices de tourisme et sur leur site internet : <http://les4saisons.org/>  
Espace Enfance Jeunesse - rue des 4 saisons - St Vincent S/Jard - Tel : 02.51.90.99.64

### Espace Enfance

(3-12 ans) :  
ouverture du 4 juillet au 2 septembre

### Espace Jeunesse

(12-18 ans) :  
ouverture du 4 juillet au 2 septembre

## Prochaines Manifestations (sous réserve de modifications)

### JUILLET - AOÛT - voir le livret des festiv'été

#### SEPTEMBRE

Vendredi 2 : 9h00..A.G. (bridge) – Petite salle des Ormeaux  
Samedi 10 : ..... Marche gourmande (tennis table)–Salle sports  
Samedi 17 : ..20h30 Eugénie & Léontine (lez'arts s/Mer)-cinéma  
Jeudi 22 : ..... A.G. (jard accueil) – Grande salle et cinéma

#### OCTOBRE

Samedi 1er : ..... Tête à tête (pétanque) – Gde salle Ormeaux  
Jeudi 6 : ..... 18h00..A.G. (lez'arts sur mer) – Gde salle et cinéma  
Vendredi 7 : 14h00..Concours belote (amis jarda) – Hôtel de Ville  
Dimanche 9 : ..... Animation danses (amicale laïque)– Gde salle  
Jeudi 13 : ... journée Théâtre (CLIC) - Gde salle Ormeaux  
Jeudi 20 : ..... Journée surprise (jard accueil)  
Dimanche 23 : ..... Animation (lez'arts s/Mer) - Gde salle

Publication bimestrielle de la ville de JARD-sur-MER  
Place de l'Hôtel de Ville- BP 29 - 85520 Jard-sur-Mer  
☎ 02 51 33 40 17 - fax: 02 51 33 91 00  
[www.ville-jardsurmer.fr](http://www.ville-jardsurmer.fr) - messagerie: [mairie@ville-jardsurmer.fr](mailto:mairie@ville-jardsurmer.fr)

Directeur de la publication: Mireille Gréau  
Comité de rédaction: Yvonnick Bossy, Claude Sème, Jean-Claude Marquet, Nadège Dorie, Karen Taugain